

L'Observatoire Economique et Social

L'activité des paysagistes poursuit sa croissance en 2014

L'activité des paysagistes s'est encore accrue en 2014. Bien que le nombre d'entreprises diminue légèrement, les principaux indicateurs économiques et sociaux sont en progression : nombre d'emplois salariés et non salariés, et chiffre d'affaires. Les entreprises paysagistes sont au nombre de 29 500 et 53 % d'entre elles emploient au moins un salarié. Au total, mesuré en ETP, le secteur paysagiste représente 95 400 emplois salariés ou non salariés agricoles.

Le métier de paysagiste recouvre des activités de prestation de services divers tels que la réalisation et l'aménagement de parcs, jardins et terrains de sport, la réalisation de systèmes d'arrosage, la conception de décors, l'entretien des aménagements intérieurs, l'élagage et le reboisement.

Le secteur d'activité des paysagistes présente une croissance de l'emploi depuis plusieurs années, qu'il s'agisse d'emplois salariés ou non salariés.

Le secteur paysagiste représente plus de 95 400 emplois salariés et non salariés agricoles

En 2014, le nombre d'entreprises paysagistes s'élève à 29 500, dont 98 % appartiennent au secteur privé (tableau 1). L'emploi du secteur est composé de 24 900 chefs d'entreprise non salariés, 900 conjoints collaborateurs et 103 700 salariés. Ces salariés n'occupent pas tous un emploi à temps plein dans l'année. Mesurés en équivalent temps plein (ETP), l'activité des salariés représente 69 600 emplois. Ce nombre est en légère baisse par rapport à 2013. Au total, le secteur cumule 95 400 emplois de salariés et de non salariés agricoles.

A ces emplois s'ajoutent 3 000 emplois d'handicapés travaillant en Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT), qui ne disposent pas d'un contrat de travail, au sens réglementaire du terme.

Parmi les entreprises paysagistes, 28 900 appartiennent au secteur privé, dont 53 % emploient au moins un salarié, les autres étant rattachées au secteur public, parapublic et associatif. Le secteur privé représente à lui seul 94 % des emplois salariés et non salariés.



Tableau 1
REPARTITION DES ENTREPRISES ET DES EMPLOIS PAYSAGISTES PAR NATURE JURIDIQUE D'EMPLOYEUR EN 2014

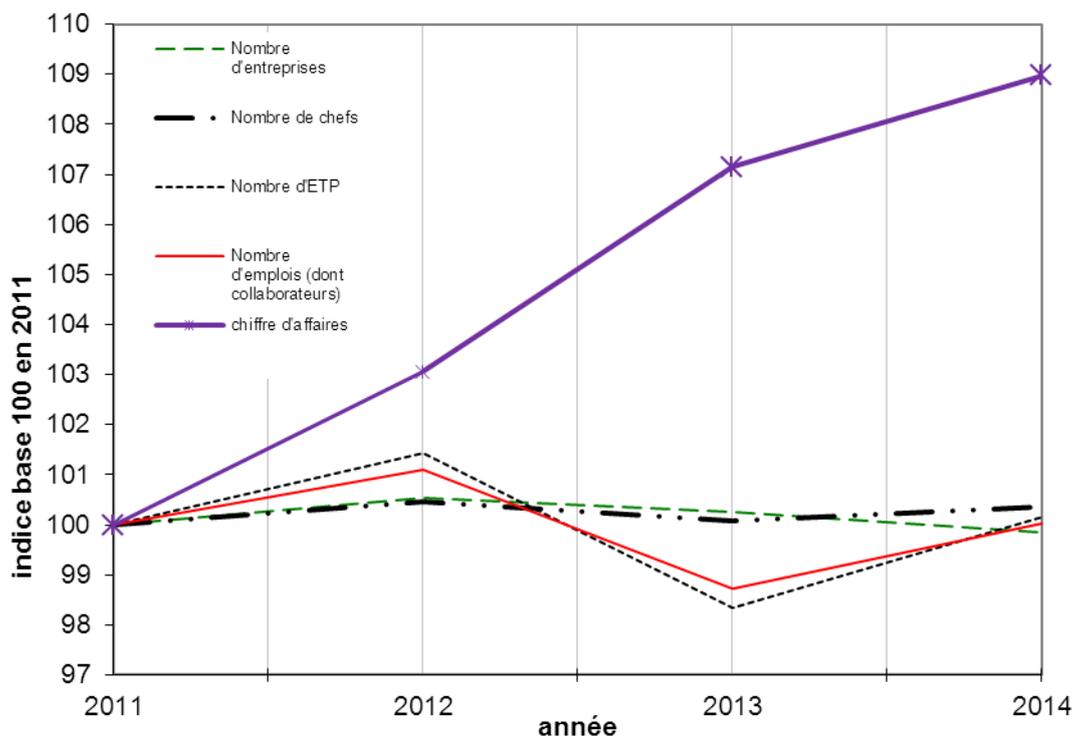
	Nombre d'entreprises	dont nombre d'entreprises employeuses de main d'œuvre	Nombre de chefs d'entreprises non salariés	Nombre de conjoints collaborateurs d'exploitation	nombre de salariés	nombre d'ETP	Emplois Globaux	handicapés sans contrat en ESAT
							(chef+ETP+conjoints)	
Privée	28 911	15 436	24 854	947	91 297	63 497	89 298	182
	98%	96%	100%	100%	88%	92%	94%	6%
Entreprises publiques, parapubliques et associations	563	563	0	0	12 443	6 072	6 072	2 842
	2%	4%			12%	8%	6%	94%
Ensemble	29 474	15 999	24 854	947	103 740	69 569	95 370	3 024

Source : MSA

Sur la période 2011-2014, le chiffre d'affaires des entreprises du paysage progresse nettement, même si la hausse s'atténue en 2014.

Dans le même temps l'emploi connaît plutôt une phase de stabilité : le nombre de chefs d'entreprise est en très légère croissance, alors que le nombre d'emplois salariés (mesuré en ETP) après un recul en 2013, retrouve une légère croissance en 2014 (graphique 1).

Graphique 1
EVOLUTION DES INDICATEURS D'EMPLOI DANS LE SECTEUR PAYSAGISTE



Source : MSA/UNEP

L'activité paysagiste dans le secteur privé

Les entreprises privées représentent 98 % de l'ensemble des entreprises paysagistes, soit 28 900 entités en 2014. Leur nombre diminue légèrement : - 0,4 %.

Les entreprises privées sont en large majorité dirigées par un non salarié agricole

Les entreprises privées sont dirigées à 82 % par un non-salarié, 46 % n'emploient aucun salarié et 35 % sont employeurs de main-d'œuvre. Restent 19 % d'entreprises dirigées par un salarié (tableau 2). Sur les quatre dernières années leur nombre varie très peu.

Tableau 2
REPARTITION DES ENTREPRISES PAYSAGISTES PRIVEES

années	Entreprises dirigées par un chef non salarié agricole			TOTAL
	Entreprises sans salarié	Entreprises employeuses de main d'oeuvre	Entreprises employeuses de main d'œuvre dirigées par un salarié	
2011	13 701	9 666	5 587	28 954
2012	13 648	9 834	5 631	29 113
2013	13 441	10 005	5 582	29 028
2014	13 475 46%	10 012 35%	5 424 19%	28 911

Source MSA

En 2014, les entreprises en nom personnel constituent la forme juridique principale (74%) des entreprises dirigées par un non salarié agricole et n'employant aucun salarié, et 43 % des entreprises employeuses de main d'œuvre. Pour les entreprises dirigées par un salarié, la forme juridique la plus fréquente est la SARL, avec 57 % (tableau 3).

Tableau 3
REPARTITION DES ENTREPRISES PAYSAGISTES PRIVEES EN FONCTION DE LEUR FORME JURIDIQUE ET DU TYPE DE RECOURS A L'EMPLOI EN 2014

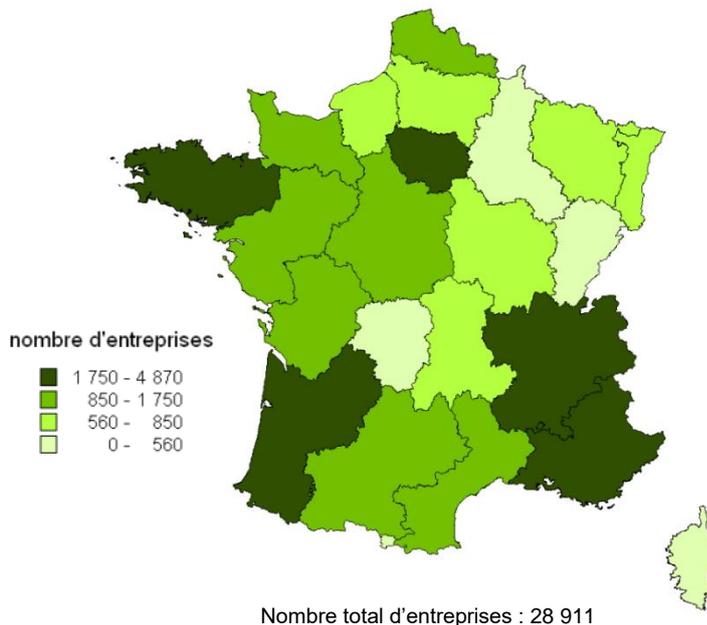
	Entreprises avec chef non salarié agricole			TOTAL
	Entreprises sans salarié	Entreprises employeuses de main d'oeuvre	Entreprises employeuses de main d'œuvre dirigées par un salarié	
En nom personnel	9 915 74%	4 311 43%	910 17%	15 136
SA	14 0%	9 0%	2 0%	25
SARL	2 293 17%	3 847 38%	3 110 57%	9 250
autres formes juridiques	1 253 9%	1 845 19%	1 402 26%	4 500
total	13 475 100%	10 012 100%	5 424 100%	28 911

Source MSA

Cinq régions concentrent plus de la moitié des entreprises paysagistes privées

En 2014, les entreprises paysagistes privées sont implantées essentiellement en Bretagne, Ile-de-France, Aquitaine, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces cinq régions concentrent à elles seules 51 % des entreprises. A contrario, dans l'Est, Le Nord-ouest et le centre de la France, les entreprises sont peu nombreuses (carte 1).

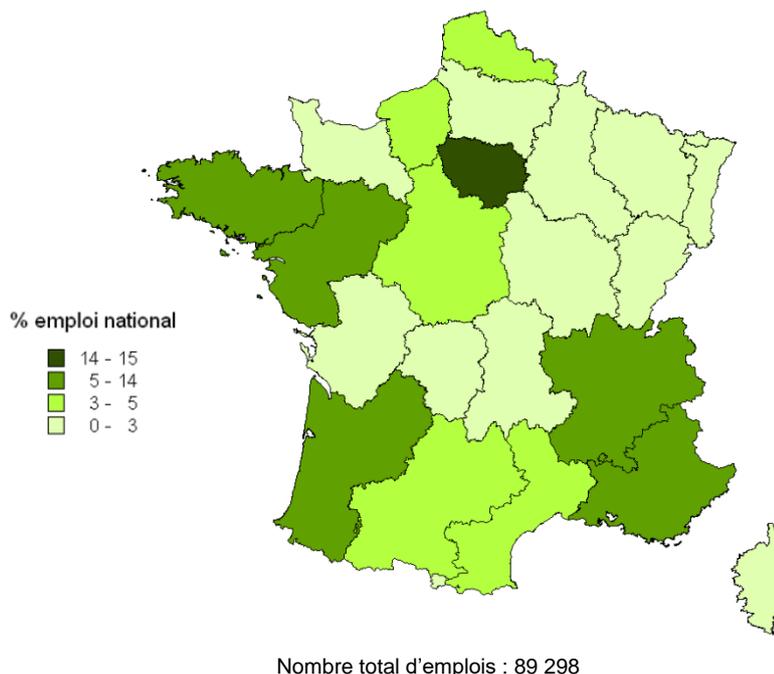
Carte 1
ENTREPRISES PAYSAGISTES PRIVEES
REPARTITION DES ENTREPRISES SELON LES REGIONS EN 2014



Source MSA

Globalement la répartition du nombre total d'emplois (salariés et non salariés) sur le territoire national reflète l'implantation des entreprises (carte 2). Ces régions précédemment citées se caractérisent par un emploi très développé.

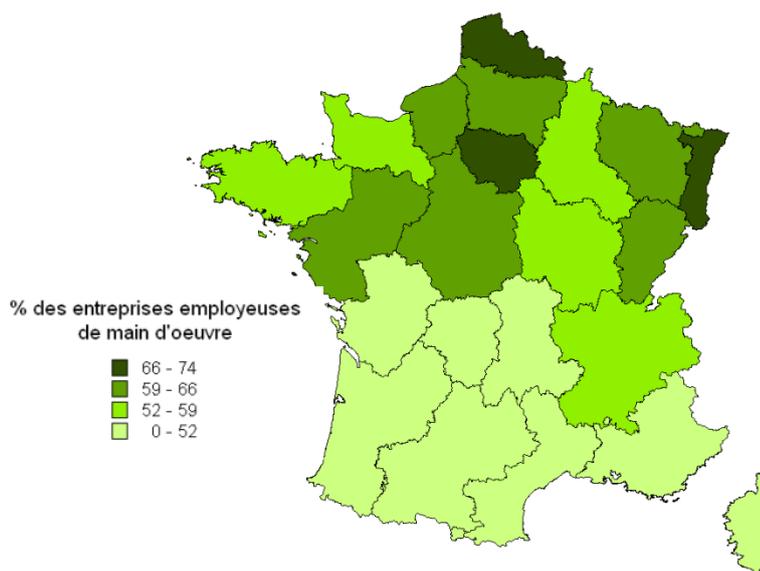
Carte 2
ENTREPRISES PAYSAGISTES PRIVEES
REPARTITION DU TOTAL DES EMPLOIS SALARIES ET NON SALARIES SELON LES REGIONS EN 2014



Source MSA

Le recours à l'emploi salarié est dominant au nord de la Loire (carte 3).

Carte 3
ENTREPRISES PAYSAGISTES PRIVEES
TAUX D'ENTREPRISES EMPLOYANT DE LA MAIN D'ŒUVRE SELON LES REGIONS EN 2014

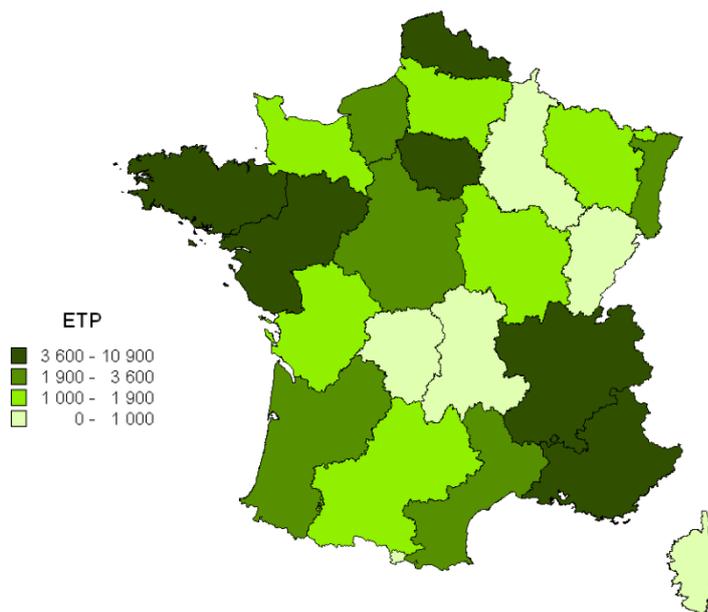


Nombre d'entreprises employées de main d'oeuvre : 15 436

Source MSA

La répartition des emplois privés salariés mesurés en équivalent temps plein (ETP) sur le territoire national est proche de celle observée pour les entreprises et le total de l'emploi (carte 4). En 2014, 60 % de l'emploi salarié se répartit dans six régions : Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Pays-de-Loire, Aquitaine, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'azur.

Carte 4
ENTREPRISES PAYSAGISTES PRIVEES
REPARTITION DES ETP SALARIES PAR REGION EN 2014



Nombre d'ETP salariés : 63 497

Source MSA

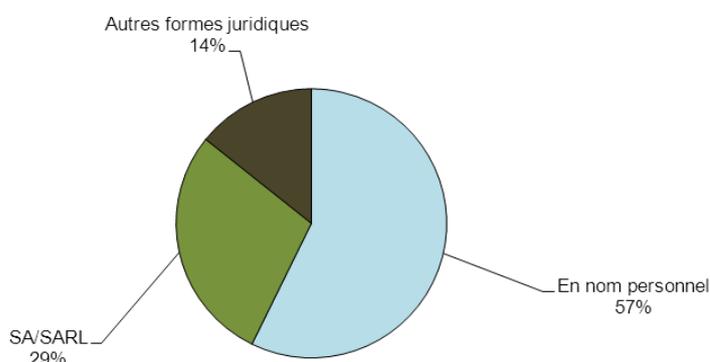
La profession de paysagiste totalise plus de 24 800 chefs d'entreprise non salariés en 2014

En 2014, la profession de paysagistes compte plus de 24 800 chefs, dont 4 % de femmes. Ils représentent 5 % de l'ensemble des chefs d'entreprise ou d'exploitation non salariés du régime agricole. Les conjoints collaborateurs sont au nombre de 900. L'âge moyen des chefs d'entreprise s'établit à 43 ans, et s'avère stable par rapport à l'année précédente.

Les chefs d'entreprise paysagiste exerçant uniquement cette activité sont largement majoritaires, avec 89 % des effectifs. Cette proportion est quasiment identique à celle de l'ensemble des chefs d'exploitation du régime agricole puisque 90 % des chefs non salariés agricoles exercent aussi à titre exclusif, tous secteurs confondus.

Une large majorité des chefs d'entreprise est établie en nom personnel : 57 % (graphique 2). La répartition par forme juridique des entreprises paysagistes ayant à leur tête un non salarié reste stable en 2014.

Graphique 2
REPARTITION DES CHEFS D'ENTREPRISE NON SALARIES SELON LES FORMES JURIDIQUES DE LEUR ENTREPRISE EN 2014



Nombre de chefs d'entreprise : 24 854

Source MSA

Les chefs d'entreprises sont quasiment tous imposés au réel (96 %).

La majorité des chefs d'entreprise du secteur a opté pour une détermination d'assiette de cotisation sociale sur la moyenne triennale des revenus professionnels (77 %). Calculée sur la base des revenus des trois années antérieures, l'assiette de cotisations des entrepreneurs paysagistes est en progression de + 5,3 % par rapport à celle de l'année précédente et s'établit à 432 millions d'euros en 2014.

Le secteur paysagiste privé emploie 91 300 salariés agricoles, dont 10 % de femmes

Les entreprises paysagistes privées emploient 91 300 salariés dans l'année, dont 10 % de femmes, au sein de 15 400 entreprises. L'âge moyen des salariés, relativement bas, est de 33 ans. Il s'explique par le poids important des apprentis, qui représentent 15 % des emplois, proportion stable depuis 2013.

Ces salariés ont occupé 103 500 emplois, dont 15 400 emplois d'apprentis. Parmi les salariés, 11 % ont eu au moins deux contrats dans l'année, en progression d'un point par rapport à l'année précédente.

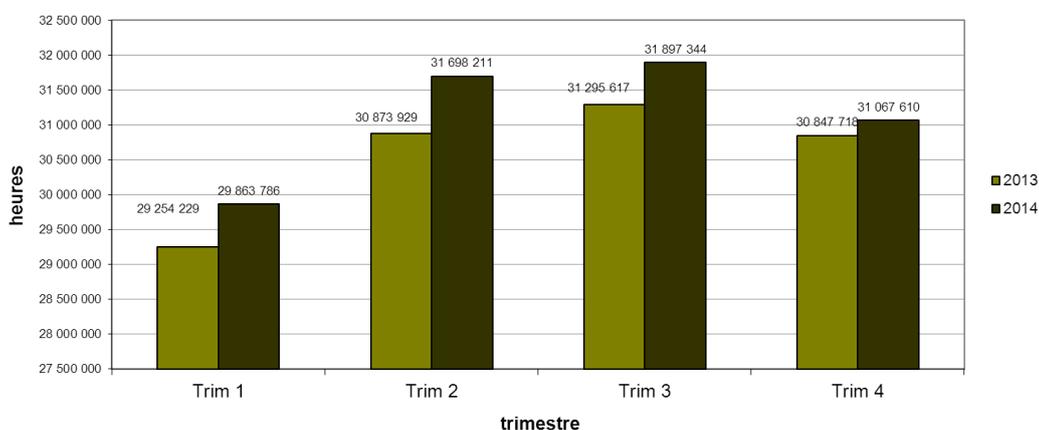
La proportion de contrats en CDI s'élève à 50 %. Cette part diminue d'un point par rapport à l'année précédente. En 2014, les contrats à temps partiel représentent 5 % des contrats en CDD et 11% des contrats en CDI.



L'indicateur d'emploi permanent du secteur paysagiste, constitué par le nombre de contrats en cours au 31 décembre 2014, s'élève à 64 400 emplois, dont 59 % en CDI, 28 % en CDD et 13 % en contrat d'apprentissage. La part du nombre de CDI est stable par rapport à 2013.

Le nombre d'heures de travail rémunérées est en hausse pour chacun des trimestres de 2014, par rapport aux mêmes trimestres de 2013. (graphique 3).

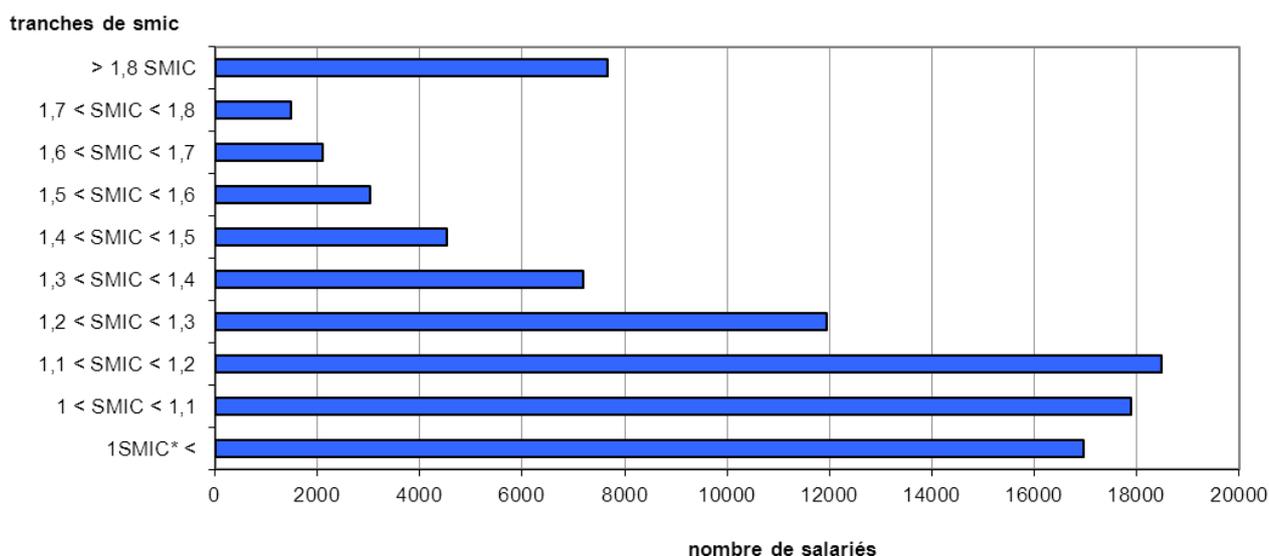
Graphique 3
SALARIES DU SECTEUR PAYSAGISTE PRIVE
NOMBRE TOTAL D'HEURES REMUNEREES



Source MSA

La rémunération horaire brute moyenne proposée par les entreprises paysagistes est proche de la valeur nominale du SMIC. Une forte majorité de salariés, soit 71 %, ont des rémunérations inférieures ou égales à 1,3 SMIC horaire (graphique 4). L'importance de l'apprentissage dans le secteur explique le poids des salariés rémunérés en dessous du SMIC.

Graphique 4
REPARTITION DES SALARIES DU SECTEUR PAYSAGISTE PRIVE
PAR TRANCHE DE SMIC HORAIRE EN 2014



Source MSA

* y compris apprentis

Le salaire horaire moyen brut annuel des salariés paysagistes hors apprentis s'établit à 12,70 € en 2014 (tableau 4), stable par rapport à celui de l'année précédente. A titre de comparaison, le SMIC brut horaire en 2014 est de 9,53 €.

Le poids non négligeable des contrats d'apprentissage dans le secteur paysagiste privé, 15 %, influe sur le niveau du salaire moyen général (tableau 4).

Les contrats en CDI sont rémunérés 30 % de plus que les contrats en CDD.

Tableau 4
SALARIES DU SECTEUR PAYSAGISTE PRIVE
SALAIRE HORAIRE MOYEN SELON LE TYPE DE CONTRAT EN 2014

type	Salaire brut horaire	% d'heures de travail
CDI	13,50 €	63%
CDD (sans les apprentis)	10,40 €	22%
Total (sans les apprentis)	12,70 €	84%
apprentis	4,30 €	16%
Total général	10,40 €	100%
SMIC du 01/01 au 31/12	9,53 €	

Source MSA

Télécharger les données au format Excel :



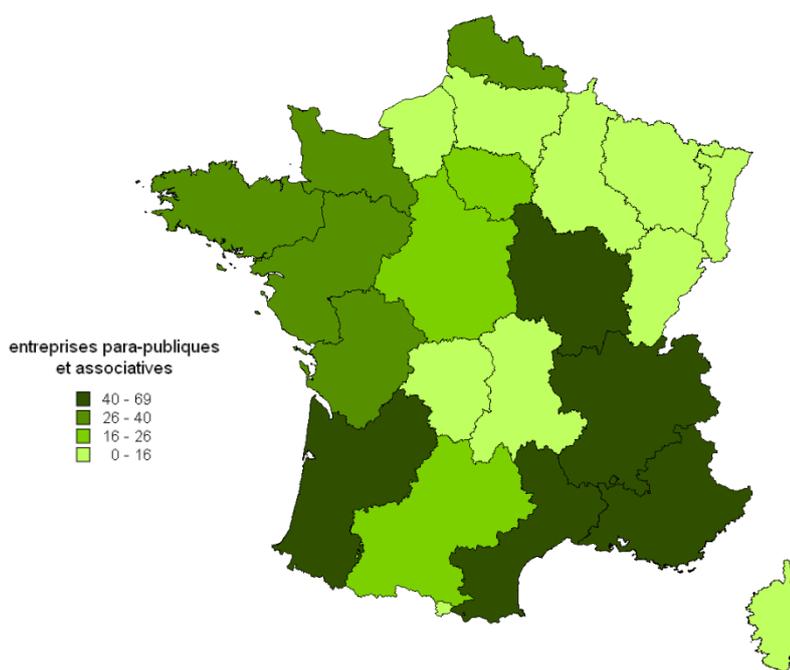
L'activité paysagiste dans les entreprises publiques, parapubliques et associatives

En 2014, le secteur public, parapublic et associatif compte 563 entreprises paysagistes, soit 2 % du total des entreprises. Cette part reste stable par rapport à l'année précédente.

En 2014 l'implantation des entreprises de ce secteur est proche de celle observée pour les entreprises privées, à l'exception de la Bretagne. Plus de la moitié (54 %) se concentrent dans les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'azur, Bourgogne, Rhône-Alpes et Aquitaine (carte 5).

Carte 5

REPARTITION DES ENTREPRISES PUBLIQUES, PARAPUBLIQUES ET ASSOCIATIVES SELON LES REGIONS EN 2014



Nombre d'entreprises total : 563

Source MSA

Les entreprises paysagistes parapubliques et associatives emploient 12 400 salariés

En 2014, le secteur paysagiste parapublic emploie 12 400 salariés, dont 22 % sont des femmes, en baisse de 6 points par rapport à 2013.

L'âge moyen des salariés est de 40 ans. Cette moyenne d'âge est plus élevée que celle observée dans le secteur privé (33 ans), la différence s'expliquant par le faible nombre d'apprentis dans le secteur parapublic.

L'emploi à temps partiel est très important dans les entreprises paysagistes parapubliques et associatives

Un tiers des emplois paysagistes du secteur public sont des CDI.

La proportion d'emplois à temps partiel dans le secteur parapublic et associatif est très importante et s'élève à 36 %. Cette proportion est beaucoup plus élevée que chez les paysagistes du secteur privé (8 %). La part de ces emplois a baissé d'un point en un an.

La part des salariés ayant au moins 2 contrats de travail durant l'année est plus importante dans le secteur parapublic et associatif, avec 22 % (tableau 5).

Tableau 5
REPARTITION DES SALARIES DU SECTEUR PAYSAGISTE PUBLIC, PARAPUBLIC ET ASSOCIATIF
EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRATS DE TRAVAIL REALISES DANS L'ANNEE

nombre de salariés			
années	1 contrat	2 contrats et plus	Total
2013	10 086	2 571	12 657
2014	9 684	2 759	12 443

Source MSA

En 2014, le nombre d'emplois mesurés en ETP dans les entreprises publiques, parapubliques et associatives est en légère hausse (+ 2 %) par rapport à l'année précédente.

La rémunération brute moyenne pour les salariés du secteur parapublic et associatif hors apprentis est de 14 € (tableau 6). Cette rémunération est nettement supérieure au SMIC. Pour les CDI, elle est significativement plus élevée que dans les entreprises privées.

Tableau 6
SALARIES DU SECTEUR PAYSAGISTE
SALAIRE HORAIRE MOYEN SELON LE TYPE DE CONTRAT EN 2014

type	privée		public	
		% heure de travail		% heure de travail
CDI	13,50 €	63%	16,70 €	57%
CDD (sans les apprentis)	10,40 €	22%	10,40 €	42%
Total (sans les apprentis)	12,70 €	84%	14,00 €	99%
apprentis	4,30 €	16%	4,80 €	1%
Total	10,40 €	100%	13,80 €	100%
SMIC du 01/01 au 31/12	9,53 €		9,53 €	

Source MSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Emplois de l'année : contrats de travail ayant donné lieu à une activité d'au moins une journée dans l'année, même si celle-ci a débuté ou cessé en cours de l'année. Si un individu a eu plusieurs contrats actifs dans l'année, ceux-ci sont tous comptabilisés quelle que soit leur nature (CDD, CDI) et leur durée (temps plein, temps partiel).

Emplois présents en fin d'année : contrats dont la date de fin d'activité est toujours en cours à la fin de l'année. Les contrats ayant cessé avant la fin de l'année, ne sont pas comptabilisés. Si un individu a plusieurs contrats actifs en fin de l'année, ceux-ci sont tous comptabilisés.

Nombre d'heures de travail rémunérées : nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

Masse salariale : montants de rémunération brute sur lesquels sont assises les cotisations sociales. La masse salariale est composée de la rémunération nette et des cotisations légales et conventionnelles de la part ouvrière. Elle inclut les primes diverses reçues par le salarié.

Définition du champ des entreprises paysagistes

Champ : Les entreprises paysagistes sont affiliées au régime agricole au titre des dispositions de l'article L. 722-2 du code rural

Entreprises parapubliques et associatives :

Les entreprises parapubliques ou associatives sont identifiées par le code risque accident du travail salarié (410) ou par le code NAF (8130Z) et par les formes juridiques propres aux entreprises publiques, parapubliques ou associatives.

Entreprises privées :

Les entreprises privées sont identifiées par le code risque accident du travail salarié agricole (410) ou le code de risque des accidents de travaux des non salariés agricoles ATEXA (24) ou par le code NAF (8130Z). Toutes les formes juridiques propres aux entreprises privées sont sélectionnées.

Dans le cas où pour une entreprise dirigée par un non salarié, aucun des codes de risques accident du travail, salarié ou non salarié, ne correspondait à un risque « paysagiste », et que seul le code NAF permettait de le représenter, n'ont été conservées que les entreprises dont le chef était assujéti au temps de travail.

Entrepreneur à titre exclusif :

Chef d'exploitation exerçant une ou plusieurs activités relevant exclusivement du régime agricole.

Sigles cités :

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

ETP : Nombre d'équivalents temps plein : rapport de nombre d'heures rémunérées par le nombre d'heures de travail d'un salarié à temps plein conventionnel ou légal de l'entreprise. En général, pour un salarié à temps plein à 35 h par semaine, ce nombre est de 1 820 h

ESAT : Etablissements et services d'aide par le travail

SA : société anonyme

SARL : société anonyme à responsabilité limitée

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

Au 1er janvier 2014 le SMIC horaire brut était de 9,53 €

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Responsable de la publication, Alain PELC – Rédacteur en chef : David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Département Cotisations, Marc PARMENTIER - Synthèse réalisée par Lee-Kaël MURAIL
93547 Bagnolet cedex	Mise en forme : Michèle Lallaouret
	Diffusion, Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@cmsa.msa.fr
	Mireille MEDELICE - medelice.mireille@cmsa.msa.fr

